Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026092-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 03/07/2026

L'an 2026 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure (arrivée à 18h38), GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, RENIMEL Pascal

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, HERVOT Noëmie à M ANDRE Mathieu, MÉTAYER Cassandre à MME PIEL Mickaëlle, PLUMIER Julie à M LE GOUIC Jean-Pol, MM : CARLETTO René à M GILLES Emmanuel, COLLÉAUX David à MME HERBERT Caroline, COWET Vincent à M POIRIER Christophe, GERNO Anthony à MME LEVASSEUR Frédérique, QUESNEL Maxime à MME RITLENG Sandra, SARAZIN Claude à M RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

6. 2026 -092 2026-092_9.3_ SOUTIEN AU VŒU DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE BRETAGNE DU CNFPT RELATIF AU PLAFONNEMENT DU PRODUIT DE LA COTISATION DU CNFPT INTRODUIT DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier adressé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Bretagne concernant les conséquences du plafonnement du produit de la cotisation obligatoire versée par les collectivités territoriales au CNFPT, mesure introduite dans le projet de loi de finances pour 2026.

Le CNFPT constitue un établissement public national chargé de la formation professionnelle des agents territoriaux. Son action est financée principalement par une cotisation obligatoire des employeurs territoriaux.

Selon les informations communiquées par le CNFPT, le plafonnement envisagé entraînerait une diminution d'environ 45 millions d'euros de ses ressources, sans réduction corrélative de la cotisation versée par les collectivités. Cette mesure pourrait affecter la capacité de l'établissement à assurer ses missions de formation et d'accompagnement des agents territoriaux.

Le Conseil régional d'orientation Bretagne du CNFPT a adopté un vœu demandant la suppression de ce mécanisme de plafonnement et l'ouverture d'un dialogue avec les représentants des collectivités territoriales et des organisations syndicales.

CONSIDERANT l'importance de la formation des agents territoriaux pour garantir la qualité du service public local ;

CONSIDERANT le rôle essentiel du CNFPT dans l'accompagnement des collectivités territoriales et le développement des compétences de leurs agents ;

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026092-DE

Considérant les conséquences potentielles du plafonnement des ressources du CNFPT sur l'offre de formation et l'égalité d'accès à la formation sur l'ensemble du territoire ;
Le Conseil municipal **DECIDE :**
Article 1 : D'apporter son soutien au vœu adopté par le Conseil régional d'orientation Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026,
Article 2 : De demander au Gouvernement et au Parlement de reconsidérer cette mesure afin de garantir la pérennité des missions exercées par le CNFPT au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs agents,
Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au CNFPT Bretagne ainsi qu'aux autorités compétentes.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ